

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130\_19-DE  
Reçu le 08/12/2023  
Publié le 08/12/2023

N° 20231130-19

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30**

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

44

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

51

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Bernard LORTON à Ludovic COMBE  
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE  
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX  
André DEBOST à Bernard VIGNAUD  
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD  
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS  
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :**

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STURMA,  
Philippe BARRAU ; Olivier CHAMBON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE AVANCEMENT DE GRADE**

**Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

## AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130\_19-DE  
Reçu le 08/12/2023  
Publié le 08/12/2023

Il appartient donc à l'Assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

**Vu** le tableau des emplois ;

**Vu** l'avis favorable du Comité technique en date du 12 octobre 2023, sur le projet de suppression d'emplois.

Le Président propose à l'assemblée :

### La création des emplois suivants :

Un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet – 24h50/35ème

Un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet

Un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### La suppression des emplois suivants :

Un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 24h50/35ème

Un emploi d'adjoint technique à temps complet

Un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet

Un emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la modification du tableau des emplois ainsi proposé, à compter du 01 décembre 2023 ;
- **Inscrit** aux budgets, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes.

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 44

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

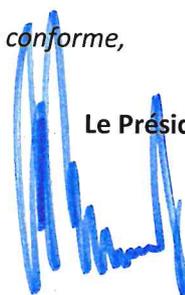
*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

